PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

ANNEE 2024

RAPPORT ANNUEL 2024

Le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets est défini par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 qui abroge le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le présent rapport est destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes ayant délégué la compétence « collecte des déchets » et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour 2024.

1 - Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

I. Présentation générale

a) Territoire desservi

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (PSGXVA) est constitué des communes suivantes :

- L'Aiguillon-sur-Vie
- Brem-sur-Mer
- Brétignolles-sur-Mer
- La Chaize Giraud
- Coëx
- Commequiers
- Le Fenouiller
- Givrand
- Landevieille
- Notre-Dame-de-Riez
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Saint-Hilaire-de-Riez
- Saint-Maixent-sur-Vie
- Saint Révérend

→ 14 communes
→ Population municipale : 52 407* habitants ; Population DGF : 78 029 habitants
→ 51 927 logements dont 24 538* résidences secondaires (47,3%)
→ 1 753 professionnels collectés par le service public de gestion des déchets ménagers (dont 77 établissements de plein air).

* source INSEE 2020

b) Organisation de la collecte et traitement

Sur son territoire, la Communauté d'Agglomération exerce la compétence collecte des déchets ménagers, le ramassage est assuré en régie par le personnel communautaire.
L'exercice de la compétence traitement a été confié au syndicat départemental TRIVALIS.

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, Bois, plastiques DEEE, DDS, DEA…
Compétence PSGXVA	**Collecte**						
	Déchèterie						
Compétence TRIVALIS	**Transfert (Figure 1)**	Centre de transfert départemental de Givrand	Centre de transfert départemental de Givrand	Centre de transfert départemental de Givrand	Centre de transfert départemental de Givrand	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement / Valorisation (Figure 2)	Tri mécano biologique	Centre de tri départemental : Vendée Tri Filière de recyclage	Usines de recyclage	Saint Gobain Chateaubernard (16)	Filière agricole	Filières de traitement

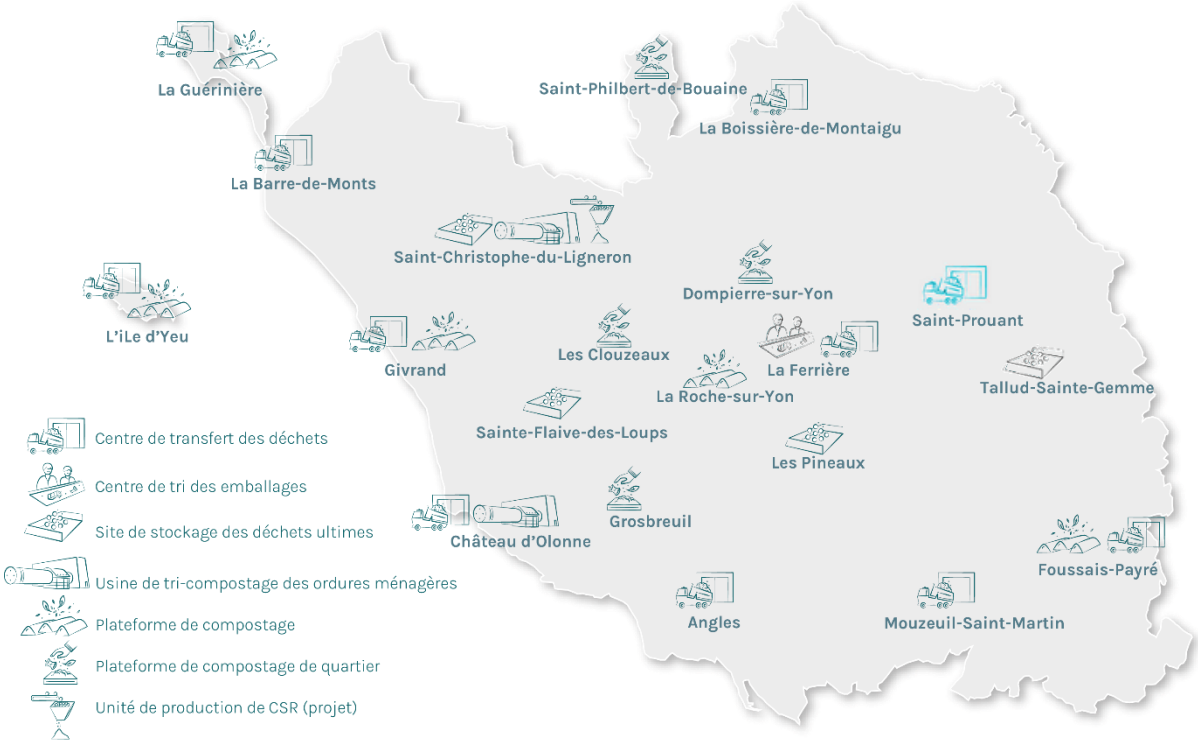

Figure 1 : Carte des unités de traitement en Vendée

TRIVALIS est en charge du traitement des déchets en Vendée. Il gère ainsi les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, emballages, verre et papier) de 17 collectivités (Figure 2) en assurant les missions :

- de transport des déchets vers les centres de traitement et valorisation,
- de l'exploitation des installations de tri, de traitement/valorisation et de stockage,
- de traitement des déchets des déchèteries (réalisé par des prestataires).

Figure 2 : Carte des 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS

c) Financement du service de gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2018, le service Régie - Collecte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est principalement financé par la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM) comprenant une part incitative.

II. La Prévention des déchets

a) Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage par 100 puis diviser par le tonnage de l'année 2010.

Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, les ratios sur la production totale de déchets ménagers et assimilés (collecte et déchèteries) sont les suivants :

- Ratio tonnage par habitant 2010 : 774,14 Kg/hab. (pop DGF = 68 249)
- Ratio tonnage par habitant 2024 : 809,17 Kg/hab. (pop DGF = 78 029)

L'indice sur la production totale de déchets est donc de 104,52 (pour information : 105,6 en 2023)

Dans une logique de réduction des déchets, cet indice devrait être inférieur à 100 et baisser d'une année sur l'autre.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % d'ici 2025.

Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, les ratios sur la production d'ordures ménagères résiduelles et de déchets ultimes de déchèteries sont les suivants :

- Ratio tonnage par habitant 2010 : 268,80 Kg/hab. (pop DGF = 68 249)

- Ratio tonnage par habitant 2024 : 173,2 Kg/hab. (pop DGF = 77 270) (191,5 Kg/hab. en 2023)

L'indice sur la production totale de déchets destinés au traitement en installation de stockage est donc de 64,43. Avec une réduction de 35,57 % de la mise en installation de stockage en 2024 vis-à-vis de 2010 à l'issue de la collecte, l'objectif législatif de réduction des 50% en 2025 n'est pas encore atteint. 2024 améliore cependant ce taux de 5 points au regard de l'année 2023. Actuellement, le mode de traitement par tri mécano biologique de la partie ordures ménagères résiduelles améliore ce ratio.

b) Actions de prévention

Animations en milieu scolaire et grand public.

Des animations scolaires sont proposées aux écoles primaires sur différents thèmes : l'importance du geste de tri, le recyclage, le compostage et la prévention des déchets. Ces animations sont réalisées par l'animatrice du tri de la collectivité.
Trivalis propose également aux scolaires de visiter l'usine de traitement mécano-biologique des ordures ménagères *Trivalandes* ainsi que le centre de tri des emballages *Vendée Tri.*

En 2024, l'animatrice de la collectivité est intervenue dans 18 établissements (scolaires - maternelles et primaires, EHPAD, centre de loisirs et MFR) pour réaliser 82 animations.
1 869 enfants et 205 adultes ont été sensibilisés

Le compostage individuel et de quartier

Des composteurs sont mis à disposition des foyers, moyennant une participation financière moyenne de 22 €.
En 2024, **992 composteurs** ont été distribués.
Depuis le lancement de l'opération, en 2014, 5 852 composteurs ont été mis à disposition.

Le territoire compte également 6 sites de compostage collectif sous forme de pavillon de 5 à 10m^3 chacun. Ils équipent les communes de Bretignolles-Sur-Mer et Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Ces sites de compostage sont gérés par des usagers bénévoles assistés par la commune et l'intercommunalité pour les aspects techniques matériels.

Accompagnement des associations

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération accompagne les organisateurs de manifestations dans la gestion de leurs déchets. Des bacs de tri sélectif sont mis à leur disposition gratuitement.

Actions Trivalis sur le territoire

Le syndicat départemental de traitement Trivalis met en œuvre des actions de prévention sur l'ensemble du territoire vendéen. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération bénéficie des campagnes informatives via les différents supports (visuels, audio, ...).
Une opération ciblée pour les collectivités ayant une forte vocation touristique a été mise en œuvre par Trivalis et s'est déroulée du 18 au 30 juillet 2024, la Team Trivaoù. Cette action a permis de toucher les touristes.

III. L'organisation de la collecte des déchets

a) La pré-collecte

La pré-collecte constitue l'étape entre le moment où l'usager a produit ses déchets et le moment où ils sont pris en charge par la collectivité.

La collecte en porte à porte concerne 85% des tonnages des flux ordures ménagères et emballages ménagers du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.
Pour la présentation de ces déchets, suivant leur composition en nombre de personnes, des bacs roulants de 120 à 340 litres sont mis à disposition des foyers. Les bacs ordures ménagères sont équipés d'un dispositif d'identification du foyer permettant ainsi la facturation du service suivant le règlement établi.

Ordures ménagères

Emballages ménagers

La collecte en apport volontaire concerne 100% du verre et du papier ainsi que 11% des tonnages du flux ordures ménagères et 27% des tonnages d'emballages ménagers. Aucun matériel n'est mis à disposition des foyers pour cette collecte en apport volontaire. Ils utilisent leurs propres moyens, pour le transport de ces déchets de leur lieu de production (domicile), au conteneur d'apport volontaire (point de collecte le plus proche).

b) Les équipements disponibles pour la collecte en apport volontaire

Sur le territoire, la collecte du verre, du papier et des textiles se fait uniquement en points d'apport volontaire.
Un service d'enlèvement des encombrants à domicile est en place suivant certaines conditions. La quasi-totalité des dépôts se réalise par apport des administrés sur l'une des 4 déchèteries du territoire.
Il est cependant constaté que 67 % des résidences secondaires et 28 % des résidences principales utilisent les conteneurs d'apport volontaire régulièrement pour leurs dépôts d'ordures ménagères.

	OMR	Emballages	Verre	Papier	Déchèterie	Textile
Contenant	Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Bennes	Bornes
Quantité en domaine public	93 conteneurs	126 conteneurs	200 colonnes	186 colonnes	4 déchèteries	26 bornes
Population	78 029	78 029	78 029	78 029	78 029	78 029
Ratio contenant/habitant	1 pour 839	1 pour 619	1 pour 390	1 pour 420	1 pour 19 507	1 pour 3 001

Dans son recueil « Développer la collecte de PROXIMITE », Citéo (fusion d'Eco Emballages et Eco Folio) recommande :

- Pour les flux ordures ménagères et emballages : 1 point pour 150 à 250 habitants ;
- Pour les flux verres et papiers : 1 point pour 250 à 350 habitants.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est correctement doté vis-à-vis des ratios annoncés par CITEO pour le verre et le papier (les quantités de papier diminuent) collectés uniquement en apport volontaire. Pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers, l'éloignement du ratio s'explique par la coexistence, sur l'ensemble du territoire, des collectes en porte à porte et en apport volontaire.

Eco TLC préconise une borne textile pour 2 000 habitants, il en faudrait donc 36 sur le territoire alors qu'on en compte actuellement 26. Ceci engendre des problématiques de collecte pour le prestataire, la société « Le Relais ». Le maillage doit être densifié, en accord avec les communes.

Pour les déchèteries, il n'existe pas de ratio équipement/habitant mais plutôt une répartition géographique : 1 déchèterie à moins de 15 à 20 km de chaque usager. De par l'implantation de ses 4 déchèteries, la collectivité répond à cet indicateur.

c) Les déchèteries

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération compte 4 déchèteries accessibles à tous les habitants du territoire. Elles sont situées sur les communes de Brétignolles-Sur-Mer, Coëx, Givrand et Saint-Hilaire-de-Riez. La gestion des déchèteries est effectuée en régie.

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

Localisation des déchèteries

Déchèterie de Coex
Dolbeau
85 220 Coëx

Déchèterie de la Chaussée
13 Av. de la Chaussée
85 270 Saint-Hilaire-de-Riez

Déchèterie de Brétignolles-sur-Mer
Le Peuble
85 470 Brétignolles sur Mer

Déchèterie du Soleil Levant
2 Rue du Soleil Levant
85 800 Givrand

Les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération peuvent accéder aux déchèteries via un système de contrôle d'accès. Ils sont limités à 2m³/jour/foyer.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon la nature et le volume des déchets apportés en déchèterie. Ils sont limités à 2m³/jour par professionnel (5m³ pour les végétaux).

L'accès est interdit aux tracteurs agricoles et aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants :

- *plastiques souples*
- *déchets ultimes*
- *végétaux*
- *papier*
- *mobilier*
- *gravats*
- *bois*
- *objets valorisables*
- *ferraille*
- *plaques de plâtre*
- *plastiques rigides*
- *déchets dangereux*
- *carton*
- *polystyrène*
- *verre*
- *DEEE*[1]
- *cartouches d'encre*
- *radiographies*

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivants :

		Déchèterie de Brétignolles sur Mer	Déchèterie de Coëx	Déchèterie de Givrand	Déchèterie de Saint Hilaire de Riez
LUNDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
MARDI	MATIN	8h30 à 12h00 (1)		8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00 (1)		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
MERCREDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
JEUDI	MATIN	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
VENDREDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
SAMEDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00

* 18h, du 1er avril au 30 septembre
(1) déchèterie de Bretignolles-sur-Mer fermée le mardi du 1er octobre au 31 mars

d) La collecte

Elle s'effectue en régie pour l'ensemble des flux ramassés.

2017 a été l'année de la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages. Les tournées de collecte ont subi des modifications importantes pour absorber l'augmentation du tonnage et du volume induit.

En 2018, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a adopté la redevance incitative visant à diminuer les quantités d'ordures ménagères résiduelles et augmenter la part des recyclables. Ceci a entraîné une baisse notable des tonnages des ordures ménagères et une augmentation des emballages.

Ordures ménagères résiduelles :
Mode de collecte : Les usagers du service peuvent utiliser le service en porte à porte (bac individuel) ou en apport volontaire via un maillage du territoire avec 93 conteneurs (hors équipement en zones privées, établissements de plein air notamment).

- 72 % des résidences principales présentent exclusivement en porte à porte ;
- 45 % des résidences secondaires utilisent exclusivement les points d'apport volontaire (PAV) et 67 % ont un forfait qui leur en donne accès.

Fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles :

	Janvier - Mars	Avril à Juin	Juillet à Août	Septembre - Octobre	Novembre - Décembre
Ménages	C0,5	C0,5	C0,5*	C0,5	C0,5
Campings	C0	C1 à C3	C2 à C7	C1 à C3	C0
Professionnels	C3	C3	C7	C3	C3

C0 = pas de collecte, C0,5 = collecte 1 fois toutes les deux semaines, C1 = collecte 1 fois par semaine, C2 = collecte 2 fois par semaine, C3 = collecte 3 fois par semaine, C4 = …
* Sauf partie agglomérée de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez

Emballages ménagers :
Mode de collecte : Les ménages et les professionnels peuvent utiliser le service en porte à porte (bac individuel) ou en apport volontaire via un maillage du territoire avec 126 conteneurs (hors équipement en zones privées, établissements de plein air notamment).

La collecte des emballages ménagers des établissements de plein air s'effectue uniquement en conteneurs d'apport volontaire.

Verres ménagers :
Mode de collecte : sur l'ensemble du territoire, quel que soit le producteur, la collecte du verre ménager s'effectue uniquement en conteneurs d'apport volontaire.

Journaux – revues - magazines :
Mode de collecte : sur l'ensemble du territoire, quel que soit le producteur, la collecte des journaux – revues- magazines s'effectue uniquement en conteneurs d'apport volontaire.

e) Brigade Propreté

Suivant la saisonnalité, 2 à 4 équivalents temps pleins sont affectés au maintien du niveau de la propreté des points d'apport volontaire. La mission de ces agents contribue à l'accompagnement des communes pour l'exercice de leur compétence propreté urbaine dans laquelle entre la gestion des dépôts sauvages (compétence communale).

IV. Bilan sur la collecte des déchets

a) Données générales

Tonnages totales	*2 023*	**2 024**
	62 848	**63 139**
Domicile	*21 706*	21 148
Déchèterie	*41 142*	41 990

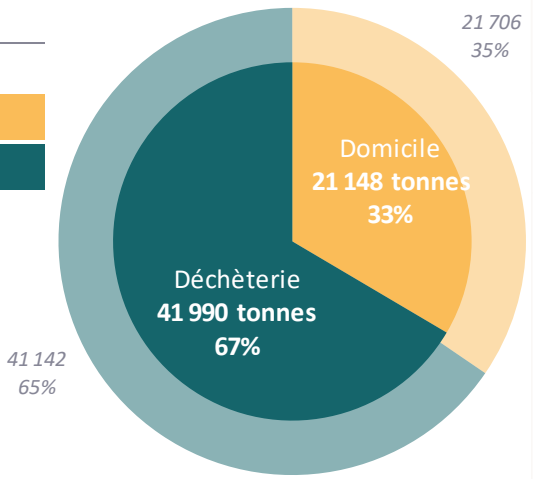

En 2024 :

21 148 tonnes de déchets ont été collectées contre 21 706 tonnes en 2023. (-2,57% ; -558 tonnes).

41 990 tonnes de déchets ont été déposées en déchèterie, 41 142 tonnes en 2023 (+ 2,06% ; +849 tonnes).

63 139 tonnes de déchets ménagers

soit 809 kg/hab + 217 kg/hab *mparé à la moyenne départemental* 593 kg/hab *en Vendée*

À DOMICILE

21 148 tonnes

271 kg/hab

+ 36 kg/hab

235 kg/hab

33,5% 39,7%

Données en kg/habitant

Déchets ÉLIMINÉS	**144,6**	*124,4*
Ordures ménagères résiduelles	144,6	*124,4*
Déchets TRIÉS et VALORISÉS	**118,5**	*108,6*
Emballages	48,9	*43,9*
Papiers	14,5	*14,3*
Verre	55,0	*50,4*
Déchets FERMENTISCIBLES	**7,95**	*2,57*
Biodéchets	7,95	*2,57*

EN DÉCHÈTRIE

41 990 tonnes

538 kg/hab

+ 181 kg/hab

357 kg/hab

66,5% 60,3%

Données en kg/habitant

Déchets ÉLIMINÉS	**31,8**	*36,4*
Déchets ultimes	28,6	*33,4*
Déchets dangereux	2,8	*2,5*
Amiante	0,46	*0,50*
échets VALORISÉS	**506,3**	*320,6*
Carton	15,1	*13,8*
Bois	39,4	*32,7*
Déchets verts	193,3	*121,0*
Ferrailes	14,9	*12,7*
Mobilier	22,6	*21,4*
Gravats	197,3	*96,8*
Déchets électriques	10,8	*10,1*
Déchets dangereux	0,49	*0,70*
Plastiques	8,0	*6,3*
Plaques de plâtre	4,1	*3,5*
Polystyrène	0,3	*0,2*
Souches	0,0	*1,2*
Extincteurs	0,00	*0,02*

Comparée à 2023, l'année 2024 est marquée par les tendances suivantes :

- Une diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles de – 6,5 % (- 785 tonnes)
- Une diminution des tonnages papiers de – 6,5 % (- 80 tonnes)
- Une augmentation des tonnages de biodéchets des professionnels de + 53,9% (+217 tonnes)
- Une diminution des déchets ultimes en déchèteries de – 18,6 % (- 509 tonnes)
- Une augmentation des tonnages de bois + 116,8 % (+ 1 658 tonnes)
- Une diminution des tonnages d'ameublement – 34,6 % (- 934 tonnes)
- Une augmentation des plastiques rigides + 29,7 % (+ 128 tonnes)

b) Tonnages collectés

Répartition et Evolution

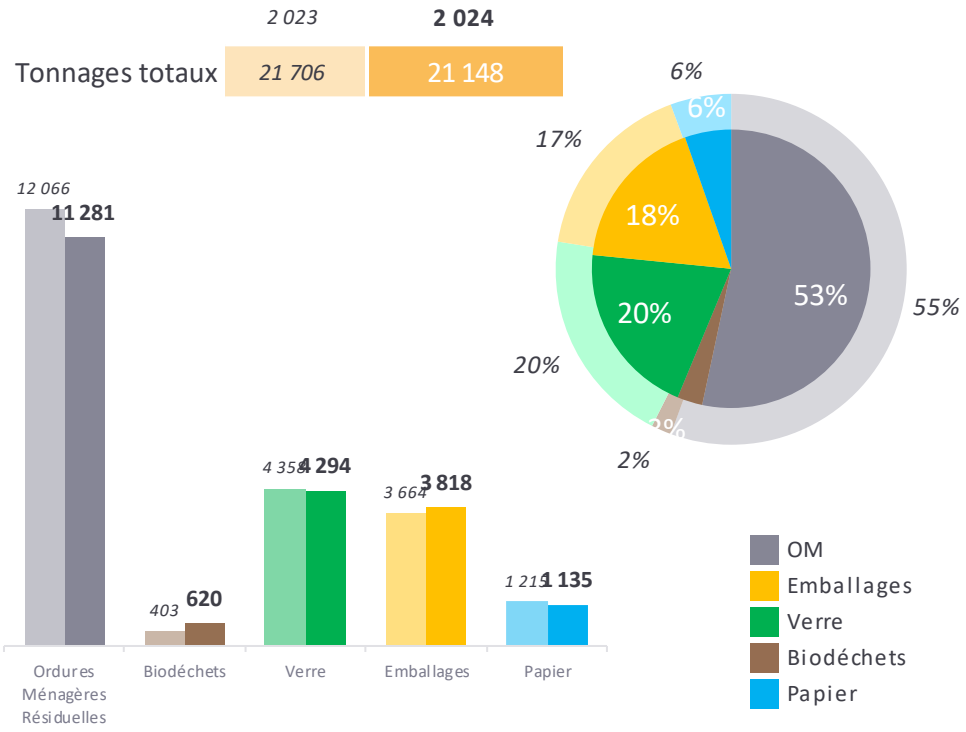

Ordures ménagères

En 2024, 11 281 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire.

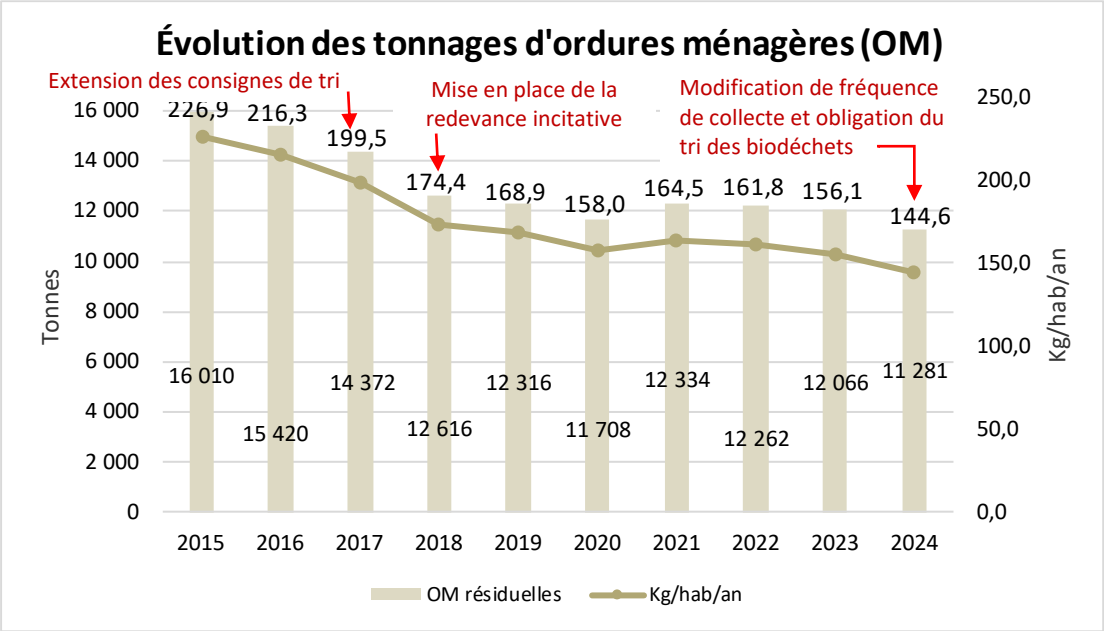

Depuis l'adoption des nouvelles consignes de tri des emballages ménagers en 2017 et de la tarification incitative, l'évolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées est contenue.

En 2024, le changement de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines) et l'obligation de tri des biodéchets ont accentué la baisse de la production par habitant.

Les graphiques suivants distinguent la collecte « ménages » de la collecte assimilée « hors ménages ».

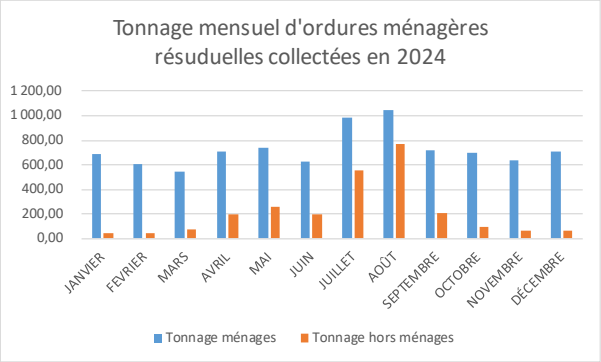

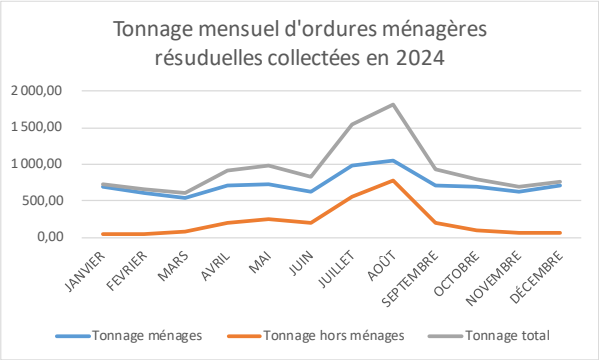

La fluctuation mensuelle des tonnages est marquée par la typologie touristique du territoire. Entre février et août, les tonnages des ménages ont à peine doublé, de 609 T à 1 045 T en lien avec les résidences saisonnières, alors que ceux des hors ménages sont multipliés par 15 passant de 47 T à 774 T. En moyenne sur l'année, les hors ménages représentent 29,6% des tonnages, une variation qui va de 6,0% en janvier à 74,0% en août.

L'incidence touristique sur les tonnages ordures ménagères est essentiellement marquée par les activités professionnelles.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		**Vendée**	**France**
Ménages uniquement	**Ménages + Hors ménages**		
111,6 kg/hab	**144,6 kg/hab**	**124,4 kg/hab**	**246 kg/hab***

* Source ADEME

Malgré la caractéristique touristique du territoire, en population DGF, la production d'OMR à 111,6 Kg/hab./an est légèrement en dessous de l'ensemble du territoire vendéen ; si la production hors ménages y est intégrée, ce ratio est alors de 144,6 Kg/hab./an ce qui souligne le poids des déchets des professionnels (restaurateurs, campings, …) sur le territoire.

La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- les emballages,
- les bouteilles, les bocaux et les flacons en verre,
- les papiers : journaux, revues, magazines, enveloppes avec ou sans fenêtre…

En 2024, **9 247** tonnes de ces matériaux ont été ramassées sur l'ensemble du territoire.
Les ratios annuels 2024 en Kg/habitant DGF sont les suivants :

Déchets TRIÉS et VALORISÉS	Pays de Saint Gilles	Vendée
	118,5	108,6
Emballages	48,9	43,9
Papiers	14,5	14,3
Verre	55,0	50,4

Les emballages

La collecte en porte à porte des ménages s'effectue toutes les deux semaines (C 0,5) sur tout le territoire avec une exception pour les 3 communes littorales (Brétignolles-Sur-Mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de -Riez) dont la fréquence est hebdomadaire (C1) en juillet et août.

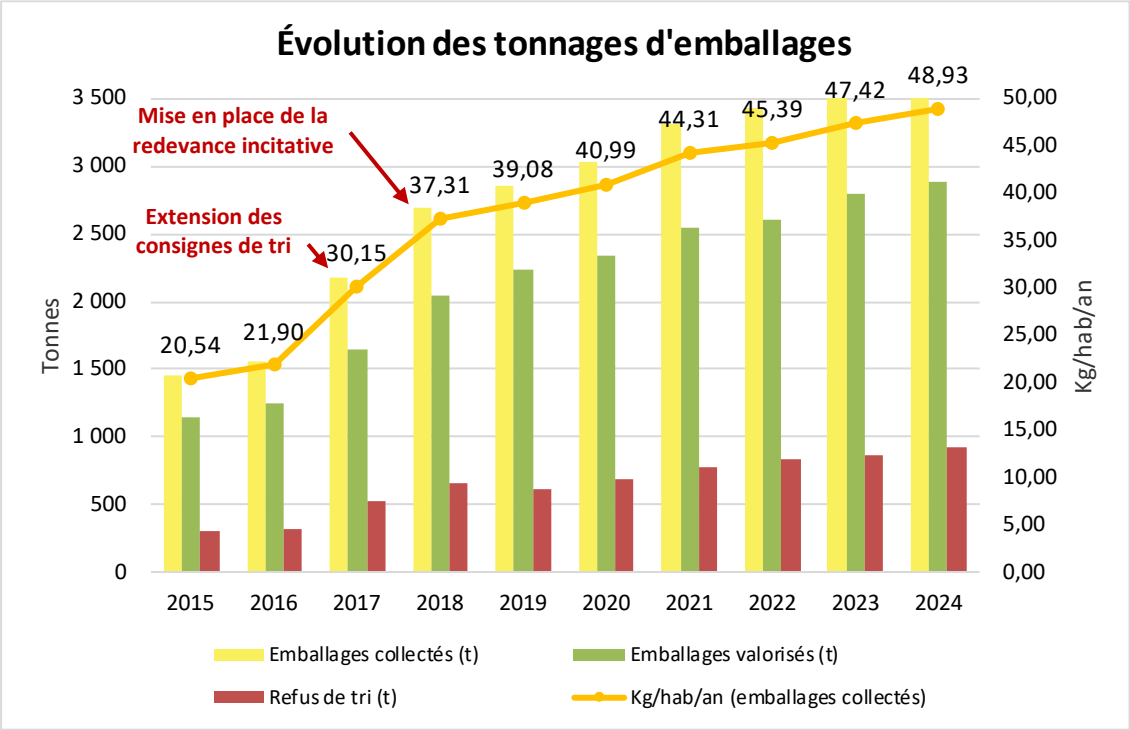

Entre 2023 et 2024, les tonnages d'emballages collectés ont augmenté de 4,2%, le taux de refus augmente légèrement à 24,25 % du tonnage collecté (23,74% en 2023).

Le verre et les journaux-revues-magazines

Le verre ménager et les journaux-revues-magazines sont exclusivement collectés en apport volontaire.

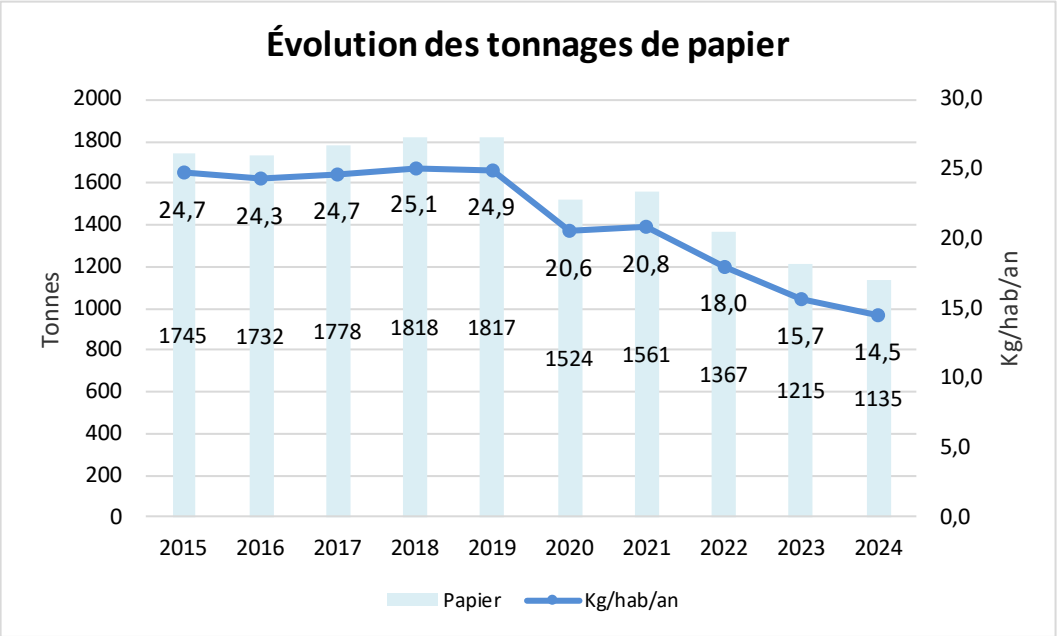

Depuis 2019, le ratio Kg/hab/an des journaux-revues-magazines collectés a baissé de 37,5% à 14,5 Kg/hab/an en 2024. Cette baisse s'enregistre dans les mêmes proportions sur tout le département.

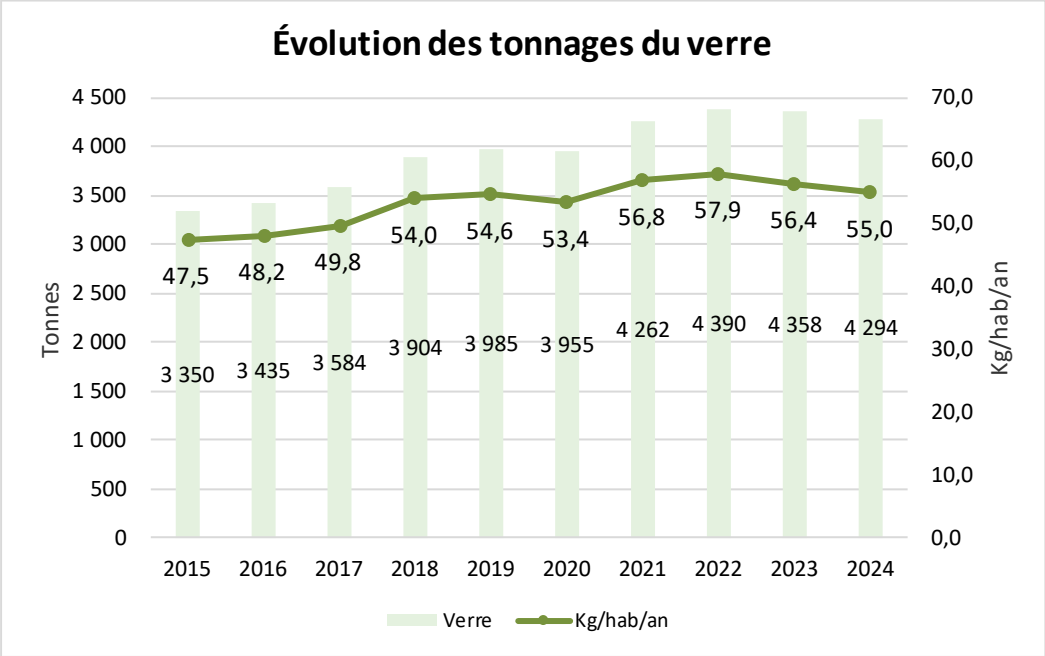

Avec 55,0 Kg/hab/an, le ratio de collecte du verre est supérieur de 10% à celui du territoire vendéen.

c) Tonnages déposés en déchèterie

Au total, **41 142 tonnes** ont été collectées en 2023 dans les 4 déchèteries du territoire.

ANNEES	2022		2023		2024		Évolution 2023-2024	
Population desservie	75 782		77 270		78 029			
	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	%	Tonnage
TOTAL Déchèteries	**39 233**	**507,7**	**41 142**	**527,3**	**41 991**	**538,1**	2,1%	848,4
TOTAL Déchèt.hors déchets verts	**27 176**	**351,7**	**27 421**	**351,4**	**26 907**	**344,8**	-1,9%	148,9
Déchets Verts	12 057	156,04	13 722	175,85	15 084	193,31	9,93%	1362,2
Cartons industriels	1 167	15,10	1 169	14,98	1 178	15,09	0,74%	8,7
Ferrailles	1 060	13,72	1 033	13,24	1 160	14,87	12,30%	127,1
Bois	1 302	16,85	1 419	18,19	3 077	39,43	116,78%	1657,6
Déchets ultimes	3 089	39,98	2 739	35,10	2 230	28,58	-18,57%	-508,5
Gravats	15 946	206,37	15 946	204,35	15 393	197,27	-3,47%	-552,6
Déchets diffus spécifiques	247	3,20	259	3,32	254	3,26	-1,89%	-4,9
Déchets d'équipement électrique	789	10,21	828	10,61	845	10,83	2,09%	17,3
Plastiques rigides	447	5,78	432	5,53	560	7,17	29,68%	128,1
Plastiques souples	63	0,82	66	0,84	63	0,81	-3,50%	-2,3
Polystyrène	26	0,34	25	0,33	25	0,32	-0,39%	-0,1
Souches	473	6,12	460	5,89	-	-	-100,00%	**-459,9**
Amiante	52	0,67	33	0,42	36	0,46	9,82%	3,2
Ameublement	2 285	29,57	2 698	34,57	1 764	22,61	-34,61%	-933,7
Plaques de Plâtre	230	2,98	316	4,04	322	4,12	1,96%	6,2

De 2023 à 2024, la quantité de déchets déposés en déchèteries progresse de 2,1% en tonnage. Cette hausse tient son origine par le flux des déchets verts qui progresse de 9,9 % alors que la somme des autres flux diminue de 1,9%. Avec un ratio de collecte en déchèteries de 538 Kg/hab/an quand la moyenne départementale est à 355 Kg/hab/an, le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se distingue par des chiffres relativement élevés.

La mise en place de l'organisation de la collecte des flux de déchèteries suivant les consignes des éco organismes des nouvelles filières, en lien avec les dispositions de la loi AGEC, font fortement varier les flux déchets ultimes, bois, plastiques, ferraille, ameublement. Ces 5 flux rassemblés augmentent de 5,66% soit 471 tonnes de plus apportées en déchèteries (+ 6,0 Kg/hab./an). Si les déchets ultimes baissent de 18,57 %, avec les nouvelles consignes, le tonnage du bois est doublé.

Il est à noter que le captage départemental annuel en déchèteries est de 121,0 Kg/hab/an pour les déchets végétaux et de 96,8 Kg/hab/an pour les gravats, alors qu'il est respectivement de 193,3 Kg/hab/an et 197,3 Kg/hab/an sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec l'importance de l'utilisation des déchèteries publiques par les professionnels.

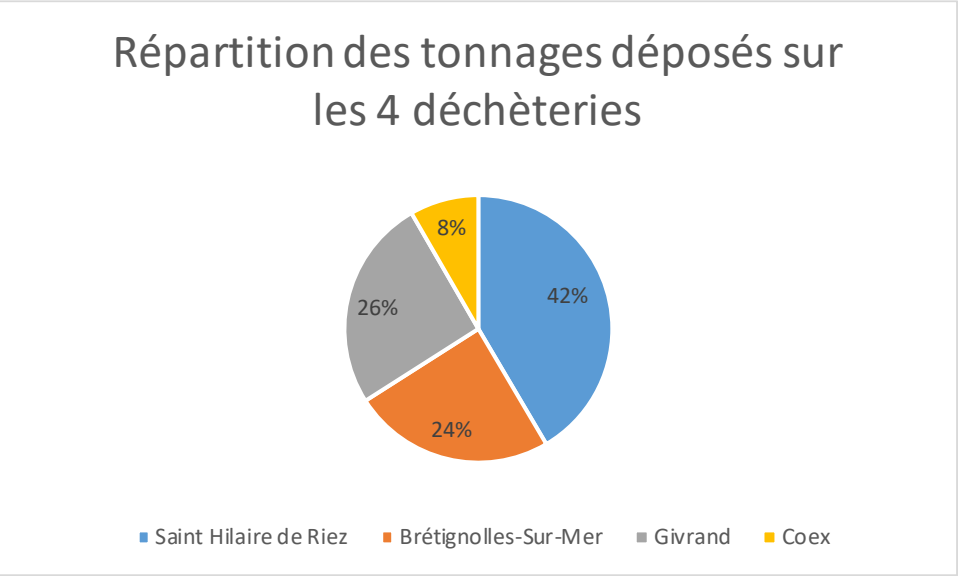

V. Le traitement des déchets

a) Les sites de traitement

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées sont déposées au centre de transfert de Givrand (85) avant d'être acheminées à l'usine de tri mécano biologique « Trivaland » à Saint-Christophe-du-Ligneron (85).

La collecte sélective

Les emballages sont transférés sur l'installation de Givrand pour être ensuite dirigés vers le centre de tri départemental *Vendée Tri* à La Ferrière.

Les déchets papiers et verres sont entreposés au centre de transfert de Givrand puis évacués et valorisés dans les filières dédiées.

b) Les tonnages traités

Les tonnages traités sont présentés en lien avec ceux de 2015, année en référence précédent la démarche de mise en place de la redevance incitative au tri (effective en 2018).

ANNEES	2015	…	2018	…	2022	2023	2024	2015-2024
Valorisation collecte sélective	6 474	…	8 059	…	8 727	8 770	8 941	38,1%
Valorisation déchèteries	29 591	…	31 994	…	35 845	38 112	39 471	33,4%
Sous-total valorisés (en T)	**36 065**	**…**	**40 053**	**…**	**44 572**	**46 882**	**48 412**	**34,2%**
Ordures ménagères résiduelles	16 010	…	12 616	…	12 262	12 066	11 281	-29,5%
Refus de tri	304	…	652	…	841	870	926	204,6%
Déchets ultimes	2 436	…	3 192	…	3 089	2 739	2 230	-8,5%
Sous-total élimination (en T)	**18 750**	**…**	**16 460**	**…**	**16 192**	**15 674**	**14 437**	**-23,0%**
DMS, amiante…	205	…	191	…	299	292	290	41,4%
Sous-total traitement spéciaux (en T)	**205**	**…**	**191**	**…**	**299**	**292**	**290**	**41,4%**

Total (en T)	**55 020**	**…**	**56 704**	**…**	**61 064**	**62 849**	**63 140**	**14,8%**
Population DGF	70 548	…	72 339	…	75 782	77 270	78 029	**10,6%**
Production totale de déchets en Kg/hab DGF	780	…	784	…	806	813	809	**3,8%**

L'extension des consignes de tri pour la partie collecte et les nouvelles filières de valorisation en déchèteries permettent d'augmenter la part des déchets valorisés.

Ces dernières années, les fluctuations les plus importantes sont observées en déchèteries, installations où transitent 2/3 des déchets.

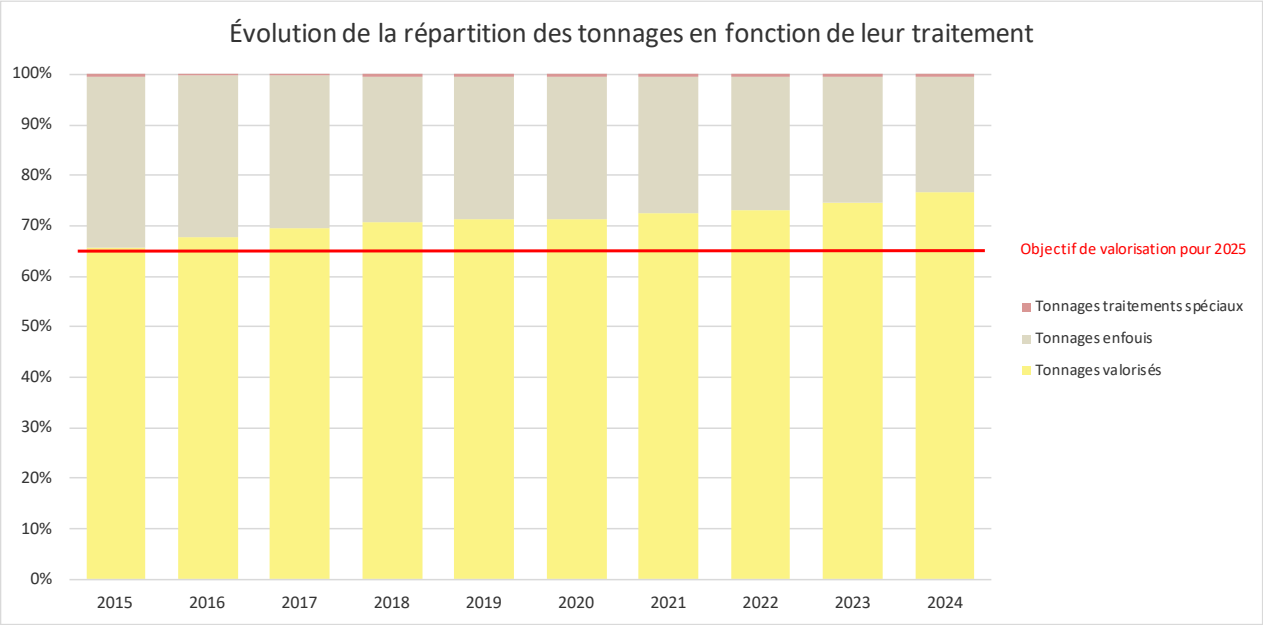

2 - Indicateurs économiques

I. Coûts des flux collectés par la collectivité

Le tableau ci-dessous est issu de la matrice des coûts exportée de SINOE, la base de données de l'ADEME. Cet outil permet de se comparer avec des référentiels nationaux et régionaux suivant des règles de remplissages identiques.
Les données de la matrice diffèrent du compte administratif.
Le tonnage des gravats de déchèteries n'est pas pris en compte.

	FLUX DE DECHETS ANNEE 2024									Total
	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages ménagers	Verre Apport volontaire	Papiers Apport volontaire	Déchèteries	Biodéchets des Professionnels	Encombrants Porte à porte	Cartons des professionnels	Compostage (=prévention)	
Coûts de collecte	1 642 692 €	1 607 206 €	228 594 €	179 049 €	1 582 449 €	196 844 €	51 410 €	79 899 €	71 815 €	5 639 958 €
Coûts de traitement	2 583 181 €	1 209 959 €	61 615 €	16 288 €	2 349 150 €	56 679 €	0 €	9 250 €	23 358 €	6 309 480 €
Recettes	9 580 €	1 750 481 €	143 975 €	139 696 €	430 089 €	126 €	93 €	67 880 €	0 €	2 541 920 €
TVA	210 953 €	147 456 €	12 561 €	9 084 €	167 952 €	13 739 €	863 €	5 430 €	12 393 €	580 431 €
Total	4 427 246 €	1 214 140 €	158 795 €	64 725 €	3 669 462 €	267 136 €	52 180 €	26 699 €	107 566 €	9 987 949 €
Tonnages*	11 281	3 818	4 240	1 135	41 990	620	36	165		63 285
Coûts en €TTC/T	**392 €**	**318 €**	**37 €**	**57 €**	**87 €**	**431 €**	**1 449 €**	**162 €**		**158 €**

* hors gravats de déchèteries

Les coûts de gestion globale se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

II. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée	Montant annuel de la prestation	Echéance
GRIVET FILS SARL	Entretien réparation mécanique poids lourds	Marché public	1 an à compter du 01/07/2024 renouvelable 3 fois	420 395,28 € TTC	30/06/2028
COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST	Fourniture de carburants	Marché public	1 an à compter du 26/12/2022 renouvelable 3 fois	462 808,55 € TTC	25/12/2026
CHOUTEAU PNEUS CHALLANS	Entretien réparation et reprise pneumatiques que poids lourds	Marché public	1 an à compter du 20/10/2024 renouvelable 3 fois	73 751,27 € TTC	19/10/2028
SIMPLICITI	Fourniture, maintenance et assistance du système d'identification des bacs	Marché public	1 an à compter du 14/03/2022 renouvelable 3 fois	37 257,41 € TTC	13/03/2026
SLI BLANCHISSERIE	Location et entretien des vêtements de travail	Marché public	1 an à compter du 12/02/2021 renouvelable 3 fois	29 228,99 € TTC	11/02/2025

III. Compte de résultat du service Régie - Collecte

a) Section fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2024
Atténuation de charges (remboursements frais de personnel, …)	178 019,86
Produits des services (REOMI, vente composteurs, …)	11 012 428,05
Dotations et participations	0,00
Autres produits de gestion courante	302 916,14
Produits exceptionnels (Vente de bacs, de conteneurs, …)	157 859,00
Reprise sur amortissements et provisions	0,00
TOTAL RECETTES REELLES	**11 651 223,05**
résultat de fonctionnement reporté	*1 871 460,25*
opérations d'ordre entre sections	*88 388,00*
TOTAL RECETTES	**13 611 071,30**

Le financement du service est principalement assuré par la facturation de la Redevance des Ordures Ménagères Incitative (R.E.O.M.I), dont le montant représente plus de 98% des produits des services.

Le barème tarifaire de la R.E.O.M.I est calculé en fonction des services rendus, il comprend notamment :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte et en points d'apport volontaire,
- La collecte des emballages en porte à porte et en points d'apport volontaire,
- La collecte des verres et des journaux, revues, magazines en points d'apport volontaire,
- Le transport et le traitement des ordures ménagères,
- Le transport, le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- La collecte, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries,
- L'équipement des habitants en moyen de pré-collecte,

- La gestion globale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (les achats de matériels et fournitures, les impôts, taxes, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amortissements et provisions, les dépenses d'investissement... nécessaires au fonctionnement du service).

La facturation s'effectue après chaque semestre échu, soit en juillet pour le 1er semestre et en janvier N+1 pour le 2ème semestre.
Une facturation mensuelle est lancée pour les foyers quittant le territoire dans le mois.

Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2024
Charges à caractère général (Carburant, entretien - réparations, ,assurances, ….)	1 864 218,97
Charges de personnel (salaires - GVT - point d'indice - …)	3 589 269,49
Autres charges de gestion courante (Cotisation TRIVALIS - créances irrécouvrables, …)	4 444 649,41
Charges financières (intérêts d'emprunts)	12 923,18
Charges exceptionnelles (dégrèvement de facturation)	17 396,80
Dotations aux provisions (paiement CET)	116 462,93
TOTAL DEPENSES REELLES	**10 044 920,78**
virement à la section d'investissement	
opérations d'ordre entre sections (Amortissements)	*924 530,99*
TOTAL DEPENSES	**10 969 451,77**

Après les charges de personnel, le carburant pour 545 110,80 € et l'entretien des véhicules de collecte pour 400 686,43 € représentent les principales charges de fonctionnement du service.

La cotisation Trivalis, à hauteur de 4 256 784 €, englobe l'ensemble des dépenses de traitement.

La répartition des charges et recettes de traitement est présentée dans le tableau ci-après. La différence entre le montant de la cotisation versée pour l'exercice (4 256 784 €) et les dépenses réelles (4 129 811 €) fait l'objet d'une régularisation en année n+1.

Répartition des dépenses de traitement 2024 (participation au Syndicat de Traitement des déchets TRIVALIS)	
OM	2 586 088 €
BIODECHETS	58 497 €
TOUT VENANT	572 975 €
DECHETERIES Autres flux	1 799 776 €
TRI	1 109 128 €
REFUS DE TRI	178 733 €
TOTAL DEPENSES 2024 EN HT (1)	**6 305 197 €**
Reventes matériaux emballages	405 674 €
Produits soutiens Eco- organisme	1 616 831 €
Reventes produits déchèteries (cartons, ferailles,...)	229 173 €
Produits soutiens Eco- organisme TRI déchèteries	257 764 €
TOTAL RECETTES 2024 (2)	**2 509 442 €**
TOTAL REALISE 2024 HT (1) - (2)	**3 795 755 €**
TVA ACQUITTEE	**334 056 €**
TOTAL REALISE 2024 TTC	**4 129 811 €**

La contraction des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement du budget « Gestion des déchets » laisse apparaitre un résultat de fonctionnement excédentaire sur l'exercice 2024 de 1 606 302,27€.

b) Section investissement

Les recettes d'investissement

Libellé	CA 2024
FCTVA	227 616,78
Subventions (Département + Région + ADEME) pour les véhicules à Hydrogène	353 274,88
Excédent d'investissement reporté	3 000 877,27
Amortissements	924 530,99
TOTAL RECETTES	**4 506 299,92**

Département = 176 000,00 € ; Région = 106 174,88€ et ADEME = 71 100 €

L'excédent d'investissement va permettre d'autofinancer une partie du renouvellement des installations (déchèteries), du matériel (véhicules) et des moyens pour développer le tri des biodéchets.

Les dépenses d'investissement

Libellé	CA 2024
Remboursement du capital des emprunts	40 000,00
Investissements (camion, conteneurs, travaux en déchèteries …)	1 014 745,23
Opérations d'ordre	88 388,00
TOTAL DEPENSES	**1 143 133,23**

Les principaux investissements sont du matériel roulant pour un peu plus de 700 K€, des conteneurs de collecte pour 257 K€ environ et des travaux en déchèteries pour 46 K€.

Le résultat de l'exercice en section investissement est excédentaire de 3 363 166,69 €.

3 - Conclusion et perspectives

Les dispositions relatives au tri des biodéchets et le changement de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles contribuent à une baisse notable de ce flux de 6,5%.
D'une manière générale, les quantités de déchets collectés restent stables (-2,6%)
Sur la partie déchèterie, les tonnages sont beaucoup moins maîtrisés. La mise en place de nouvelles filières matériaux en lien avec les obligations légales de responsabilité élargie du producteur font que ces installations sont en pleine mutation avec des conséquences techniques et financières non négligeables. Certains ratios de collecte en déchèterie sont anormalement élevés (déchets verts, gravats ...).

La réduction de la fréquence de collecte permet de contenir un budget qui subit l'inflation et les taxes qui s'appliquent sur le traitement

Les perspectives pour l'année 2025 seront dans la continuité de 2024, à savoir :

- Généraliser la diminution des fréquences de collecte en porte à porte des ordures ménagères et optimiser les circuits, afin d'ajuster le service au plus près des besoins des usagers ;
- Renforcer le compostage individuel ainsi que le compostage collectif pour les particuliers ;
- Rationnaliser la collecte des biodéchets auprès des professionnels ;
- Travailler sur la prévention des déchets ;
- Renforcer la communication sur le service et son fonctionnement (le compostage, le tri, le zéro déchet, comment consommer moins de plastique, ...).